

## Séance ordinaire du 20 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt février

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents :** CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

**Excusées :** BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),  
PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

**Absents :** BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Madame Sandrine COURTOIS a été nommée secrétaire de séance.

---

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16/01/2024.

### **FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Adhésion Agence France Locale : demande de subvention à Grand Bourg Agglomération.
2. Équipements sapeurs-pompiers : demande de subvention au SDIS.
3. Budget 2024 : Débat d'Orientations Budgétaires.

### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média**

4. Point d'étape.
5. Assurances dommages-ouvrage et tous risques chantier pendant les travaux.
6. Lot équipements sons, lumières et connectiques : acceptation du cahier des charges.
7. Lot équipements de vidéo projection : acceptation du cahier des charges.
8. Lot équipements espace scénique : acceptation du cahier des charges.
9. Lot équipements mobiliers : acceptation du cahier des charges.

### **SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES**

10. SIVOS : point d'étape sur la future carte scolaire et sur les axes de réflexion pour recherche d'économies.
11. Banquet des classes du 2 mars 2024 : organisation de l'apéritif.
12. Commémoration du 19 mars 1962.

### **URBANISME**

13. Lotissement des Quinys : compte-rendu de réunion de la commission élargie.

### **CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

14. Zones d'accélération des énergies renouvelables.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

---

Objet de la délibération

**1- Adhésion Agence France Locale : demande de subvention à Grand Bourg Agglomération.**

Monsieur le Maire expose qu'en déclinaison du pilier de solidarité territoriale de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a institué un dispositif de soutien à l'investissement des communes en favorisant leur accès au crédit bancaire.

Ce service aux communes part du constat du caractère restreint et souvent onéreux des conditions proposées aux communes rurales par les banques par rapport à celles dont bénéficient les grandes structures.

À cette fin, Grand Bourg Agglomération mobilise l'Agence France Locale (AFL), établissement bancaire construit par les collectivités pour faciliter leur financement. Concrètement, lorsqu'une commune adhère à l'Agence, Grand Bourg Agglomération verse une subvention correspondant à 50% de l'apport initial en capital de la commune. Un plafond à 2 000 € est prévu pour cette aide car, en moyenne, pour les 41 communes qui comptent moins de 1 000 habitants, cet apport demandé par l'AFL s'élève à 4 000 €.

Une fois adhérente, la commune est naturellement libre de faire appel ou non à l'AFL lors de ses futurs besoins de financements.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° D01364-2023-061 en date du 19 décembre 2023 relative à l'adhésion à l'Agence France Locale (AFL) ;

**Vu** la délibération DC-2021-110 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (Grand Bourg Agglomération) en date du 4 octobre 2021 relative au principe de versement d'une subvention aux communes membres afin de leur faciliter l'adhésion à l'AFL.

**CONSIDERANT** les modalités précisées dans la délibération DC-2021-110 ci-avant, notamment le principe de verser une subvention d'investissement forfaitaire de 2 000 € par commune, plafonnée à 50 % du montant de l'apport de la commune au capital de l'Agence France Locale-société territoriale ;

**CONSIDERANT** que la commune a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 5 200 €.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

SOLLICITER Grand Bourg Agglomération pour le versement de la subvention forfaitaire de 2 000 € suite à l'adhésion de la commune à l'AFL. Cette subvention sera comptabilisée dans les comptes de la commune en recettes, au chapitre 13 (132 – nomenclature abrégée).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** Grand Bourg Agglomération pour le versement de la subvention forfaitaire de 2 000 € suite à l'adhésion de la commune à l'AFL. Cette subvention sera comptabilisée dans les comptes de la commune en recettes, au chapitre 13 (132 – nomenclature abrégée).

## **2- Équipements sapeurs-pompiers : demande de subvention au SDIS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à différents achats d'équipements et vêtements d'intervention pour les sapeurs-pompiers de la commune, une subvention peut être sollicitée auprès du SDIS de l'Ain.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune disposant d'un SLIS, c'est cette dernière qui est en charge des acquisitions en matériel et équipements pour celui-ci.

En 2022, 2023 et 2024, divers équipements ont ainsi été acquis : gants, rangers et vêtements d'intervention pour un montant HT de 1 726,10 €.

Monsieur le Maire précise que ces acquisitions sont éligibles à des subventions de la part du SDIS de l'Ain, à hauteur de 60 %, pour les équipements de protection de la personne et de 20 % à 30 % pour les autres dépenses, d'un montant plafonné. Contrairement aux demandes de subvention traditionnelles, les subventions auprès du SDIS doivent être demandées une fois les achats effectués et réglés.

### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

SOLLICITER le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat de ces équipements ;

CHARGER Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

SOLLICITE le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat de ces équipements ;

CHARGE Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

---

## **3- Budget 2024 : Débat d'Orientations Budgétaires.**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais qu'une présentation des grandes lignes du futur budget est néanmoins faite depuis le dernier mandat, un mois avant le vote du budget. La commission Finances s'est réunie à cinq reprises depuis le 11 décembre 2023 pour élaborer cette proposition de budget.

M. le Maire précise que les dépenses de fonctionnement sont stables, voire même en légère baisse.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente le compte administratif provisoire :

## 1- Section de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% RÉALISATION
011 - Charges à caractère général	182 254,72	204 308,58	156 448,16	76,57%
012 - Charges de personnel	126 238,44	153 600,42	143 878,24	93,67%
065 - Autres charges courantes	163 455,40	168 510,00	168 468,11	99,98%
<b>TOTAL DÉPENSES DES SERVICES</b>	<b>471 948,56</b>	<b>526 419,00</b>	<b>468 794,51</b>	<b>89,05%</b>
066 - Charges financières	3 795,54	2 920,00	2 916,07	99,87%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%
022 - Dépenses imprévues				0,00%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>475 744,10</b>	<b>529 339,00</b>	<b>471 710,58</b>	<b>89,11%</b>
014 - Atténuation de produits	5 655,88	4 000,00	1 841,88	46,05%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	35 085,40	19 000,00	18 996,00	99,98%
Virement à la section d'investissement		111 479,58		
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>516 485,38</b>	<b>663 818,58</b>	<b>492 548,46</b>	<b>74,20%</b>

CHAPITRES	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% RÉALISATION
013 - Atténuation de charges	300,00			0,00%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%
70 - Produits des services	21 334,46	18 500,00	21 116,82	114,14%
73 - Impôts et taxes	328 958,00	310 000,00	343 914,00	110,94%
74 - Dotation et participations	143 734,68	144 100,00	149 897,13	104,02%
75 - Autres produits courants	60 644,67	50 190,00	55 610,09	110,80%
<b>TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>554 971,81</b>	<b>522 790,00</b>	<b>570 538,04</b>	<b>109,13%</b>
76 - Produits financiers				0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 825,00		76,00	0,00%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>556 796,81</b>	<b>522 790,00</b>	<b>570 614,04</b>	<b>109,15%</b>
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT	5 171,91			0,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		141 028,58		0,00%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>561 968,72</b>	<b>663 818,58</b>	<b>570 614,04</b>	<b>85,96%</b>

M. le Maire explique qu'une hausse des bases fiscales assez importante (+7,1 %) a engendré une hausse du montant des produits fiscaux.

## 2- Section d'investissement

CHAPITRES	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	RAR
<b>OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>105 342,80</b>	<b>115 777,86</b>	<b>59 899,49</b>	
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
204 - Programme cœur de village - Travaux	2 721,12	1 200,00	1 200,00	
207 - Stade municipal - Éclairage et travaux		120 000,00		
215 - Matériel espaces verts	4 426,80	600,00		
217 - Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords		5 000,00		630,00
220 - Numérisation du cimetière	2 352,00			
222 - Cœur de village - Espace culturel maison	8 716,30	790 660,80	54 061,23	612 242,94
224 - Remise en état boulangerie	31 220,93			
225 - Archivage	3 020,42	10 479,58	1 500,00	
227 - Isolation des combles		4 086,00	4 086,00	
228 - Achat parc BÉVY		10 399,00		
229 - Crépi mur Est de la cure		21 650,00	21 644,99	
231 - Columbarium	7 122,00			
232 - Rematériation de l'église		25 000,00		
233 - Aménagement abri bus	926,40			
234 - Végétalisation cimetière		2 000,00		
235 - Lotissement des Quinys		2 500,00		
236 - VTU pompiers	8 500,00			
237 - Requalification de la mairie		5 914,00		
238 - Entretien des bois communaux		4 000,00		
239 - Rétrocession "Le Verger"		1,00		
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>69 005,97</b>	<b>1 003 490,38</b>	<b>82 492,22</b>	<b>612 872,94</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>174 348,77</b>	<b>1 119 268,24</b>	<b>142 391,71</b>	<b>612 872,94</b>

CHAPITRES	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	RAR	% réalisation hors RAR	% réalisation avec RAR
<i>Excédent d'investissement reporté</i>						
10 - Dotation, fonds divers et réserves	8 148,92	121 837,52	12 448,68		10,22%	10,22%
13 - Subventions d'équipement	3 813,10	544 107,00	120 177,90	425 377,00	22,09%	100,27%
16 - Emprunts et dettes (dont cautions logements)		275 900,00	260,00	155 000,00	0,09%	56,27%
024 - Produits de cession	37 705,31				0,00%	0,00%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>49 667,33</b>	<b>941 844,52</b>	<b>132 886,58</b>	<b>580 377,00</b>	<b>14,11%</b>	<b>75,73%</b>
<b>021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>111 479,58</b>				
023 - Immobilisation en cours						
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE (amortissements)	28 213,49	19 000,00	18 996,00		99,98%	99,98%
042 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES						
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		46 944,14	46 944,14		100,00%	100,00%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>28 213,49</b>	<b>177 423,72</b>	<b>65 940,14</b>	<b>0,00</b>	<b>37,17%</b>	<b>37,17%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>77 880,82</b>	<b>1 119 268,24</b>	<b>198 826,72</b>	<b>580 377,00</b>	<b>17,76%</b>	<b>69,62%</b>

M. le Maire fait remarquer que les dépenses d'investissement sont largement en dessous du montant du budget primitif. Il précise qu'en ce qui concerne l'opération 225 - archivage, la différence est due au paiement du montant de l'intervention de l'archiviste en section de fonctionnement (chapitre 012 – charges de personnel).

Les opérations financières correspondent principalement au remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissements font apparaître le solde des subventions perçues sur le programme « Cœur de village – sécurisation du bourg » ainsi que l'acompte versé par le Département de l'Ain pour le projet d'espace culturel Maison COLIN. Les restes à réaliser sont également importants pour cette opération puisqu'ils reprennent le montant des subventions notifiées.

M. le Maire présente le compte de résultat :

	Dépenses	Recettes	Résultat	Excédent antérieur	Résultat final	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat final après RAR
Fonctionnement	492 548,46	570 614,04	78 065,58	141 028,58	219 094,16			219 094,16
Investissement	142 391,71	198 826,72	56 435,01	-60 437,86	-4 002,85	612 872,94	580 377,00	-36 498,79
<b>Total</b>	<b>634 940,17</b>	<b>769 440,76</b>	<b>134 500,59</b>	<b>80 590,72</b>	<b>215 091,31</b>	<b>612 872,94</b>	<b>580 377,00</b>	<b>182 595,37</b>

M. le Maire explique à l'assemblée qu'un virement à la section d'investissement au compte 1068 devra être effectué pour combler le déficit d'investissement après RAR.

M. le Maire présente l'état de la dette :

Code	Objet de l'emprunt	Date de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Date fin	Montant	Taux	Année 2023				Année 2024			
								Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre	Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre
E3	Aménagement du bou	25/08/2010	Caisse Épargne	15 ans	25/06/2025	200 000,00	3,46%	15 846,70	1 202,86	24 817,70	756,64	16 402,17	647,39	8 415,53	109,25
E4	Achat terrain Boujon	20/07/2015	CA Centre-Est	10 ans	20/07/2025	45 000,00	1,19%	4 646,80	132,96	8 265,82	88,07	4 702,32	77,44	3 563,50	10,63
E6	Réhabilitation cure	07/11/2017	CA Centre-Est	10 ans	07/11/2027	35 550,00	0,96%	3 570,74	161,90	14 630,25	300,27	3 605,14	127,50	11 025,11	172,77
E8	Salle des fêtes	26/06/2006 Renégocié le 01/06/2017	Banque Populai	20 ans	26/06/2026	230 000,00	1,30%	13 995,49	579,23	35 793,98	642,96	14 178,32	396,40	21 615,66	246,56
E9	Achat tracteur	29/08/2018	CA Centre-Est	5 ans	11/09/2022	78 840,00	0,02%								
E10	Cœur de village	10/12/2019	CA Centre-Est	15 ans	31/12/2034	250 000,00	0,43%	16 379,76	839,12	184 901,22	4 507,32	16 450,31	768,58	168 450,91	3 738,74
E11	Maison COLIN	04/01/2024	AFL	15 ans	31/12/2038	160 000,00	3,53%	0,00	0,00	160 000,00	46 753,91	8 244,98	5 523,97	151 755,02	41 229,94
Exx	Emprunt relais 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024	04/01/2024	AFL	3 ans	31/12/2026	450 000,00	3,30%	0,00	0,00	450 000,00	45 251,25	0,00	11 343,75	450 000,00	33 907,50
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 449 390,00</b>		<b>54 439,49</b>	<b>2 916,07</b>	<b>878 408,97</b>	<b>98 300,42</b>	<b>63 583,24</b>	<b>18 885,03</b>	<b>814 825,73</b>	<b>79 415,39</b>

## Remboursement capital année 2023

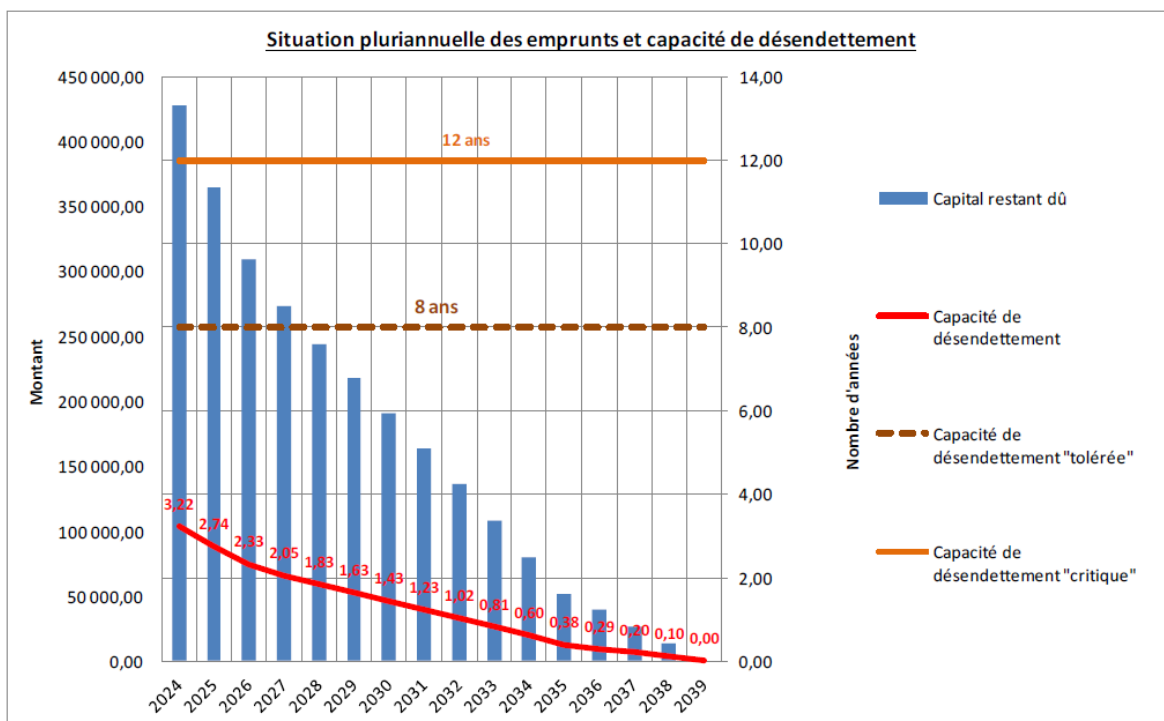
## Remboursement intérêts année 2023

Code	Objet de l'emprunt	Remboursement				Total	Code	Objet de l'emprunt	Remboursement				Total
E3	Aménagement du bou	3 910,64	3 944,47	3 978,59	4 013,00	15 846,70	E3	Aménagement du bou	351,75	317,92	283,80	249,39	1 202,86
E4	Achat terrain Boujon	1 156,53	1 159,97	1 163,42	1 166,88	4 646,80	E4	Achat terrain Boujon	38,41	34,97	31,52	28,06	132,96
E6	Réhabilitation cure	889,48	891,61	893,75	895,90	3 570,74	E6	Réhabilitation cure	43,68	41,55	39,41	37,26	161,90
E8	Salle des fêtes	3 481,86	3 493,18	3 504,53	3 515,92	13 995,49	E8	Salle des fêtes	161,82	150,50	139,15	127,76	579,23
E9	Achat tracteur					0,00	E9	Achat tracteur					0,00
E10	Cœur de village	4 088,34	4 092,74	4 097,14	4 101,54	16 379,76	E10	Cœur de village	216,38	211,98	207,58	203,18	839,12
E11	Maison COLIN					0,00	E11	Maison COLIN					0,00
Exx	Emprunt relais					0,00	Exx	Emprunt relais					0,00
	<b>Total</b>	<b>13 526,85</b>	<b>13 581,97</b>	<b>13 637,43</b>	<b>13 693,24</b>	<b>54 439,49</b>		<b>Total</b>	<b>812,04</b>	<b>756,92</b>	<b>701,46</b>	<b>645,65</b>	<b>2 916,07</b>

## Situation pluriannuelle

Code	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030	01/01/2031	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034	01/01/2035	01/01/2036	01/01/2037	01/01/2038	01/01/2039
E3	Aménagement du bou	200 000,00	24 817,70	8 415,53														
E4	Achat terrain Boujon	45 000,00	8 265,82	3 563,50														
E6	Réhabilitation cure	35 550,00	14 630,25	11 025,11	7 385,24	3 710,31												
E8	Salle des fêtes	126 831,91	35 793,98	21 615,66	7 252,12													
E9	Achat tracteur	78 840,00																
E10	Cœur de village	250 000,00	184 901,22	168 450,91	151 929,74	135 337,42	118 673,65	101 938,10	85 130,47	68 250,46	51 297,75	34 272,03	17 172,96					
E11	Maison COLIN	160 000,00	160 000,00	151 755,02	143 215,11	134 369,73	125 207,95	115 718,46	105 889,54	95 709,03	85 164,35	74 242,50	62 929,97	51 212,80	39 076,49	26 506,07	13 486,01	
Exx	Emprunt relais	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00													
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 346 221,91</b>	<b>878 408,97</b>	<b>814 825,73</b>	<b>759 782,21</b>	<b>723 417,46</b>	<b>643 881,60</b>	<b>571 656,56</b>	<b>491 020,01</b>	<b>413 959,49</b>	<b>336 462,10</b>	<b>268 514,53</b>	<b>180 102,93</b>	<b>101 212,80</b>	<b>60 076,49</b>	<b>36 506,07</b>	<b>18 486,01</b>	<b>0,00</b>
	Soit par habitants (base de 775 habitants)		1 133,43	1 051,39	980,36	932,80	834,69	738,80	634,48	534,84	444,77	369,05	297,04	130,48	76,92	47,10	23,74	0,00

## Capacité de désendettement :



Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente l'orientation budgétaire 2024 :

### 1- Section de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% RÉALISATION	OB 2024	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP
011 - Charges à caractère général	182 254,72	204 308,58	156 448,16	76,57%	228 450,00	46,02%	11,82%
012 - Charges de personnel	126 238,44	153 600,42	143 878,24	93,67%	166 600,00	15,79%	8,46%
065 - Autres charges courantes	163 455,40	168 510,00	168 468,11	99,98%	173 910,00	3,23%	3,20%
<b>TOTAL DÉPENSES DES SERVICES</b>	<b>471 948,56</b>	<b>526 419,00</b>	<b>468 794,51</b>	<b>89,05%</b>	<b>568 960,00</b>	<b>21,37%</b>	<b>8,08%</b>
066 - Charges financières	3 795,54	2 920,00	2 916,07	99,87%	18 885,03	547,62%	546,75%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%		0,00%	0,00%
022 - Dépenses imprévues				0,00%		0,00%	0,00%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>475 744,10</b>	<b>529 339,00</b>	<b>471 710,58</b>	<b>89,11%</b>	<b>587 845,03</b>	<b>24,62%</b>	<b>11,05%</b>
014 - Atténuation de produits	5 655,88	4 000,00	1 841,88	46,05%	1 000,00	-45,71%	-75,00%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	35 085,40	19 000,00	18 996,00	99,98%	3 230,00	-83,00%	-83,00%
Virement à la section d'investissement		111 479,58			133 939,34	0,00%	20,15%
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>516 485,38</b>	<b>663 818,58</b>	<b>492 548,46</b>	<b>74,20%</b>	<b>726 014,37</b>	<b>47,40%</b>	<b>9,37%</b>

CHAPITRES	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	% RÉALISATION	OB 2024	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP
013 - Atténuation de charges	300,00			0,00%	2 000,00	0,00%	0,00%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%		0,00%	0,00%
70 - Produits des services	21 334,46	18 500,00	21 116,82	114,14%	18 900,00	-10,50%	2,16%
73 - Impôts et taxes	328 958,00	310 000,00	343 914,00	110,94%	329 600,00	-4,16%	6,32%
74 - Dotation et participations	143 734,68	144 100,00	149 897,13	104,02%	141 729,00	-5,45%	-1,65%
75 - Autres produits courants	60 644,67	50 190,00	55 610,09	110,80%	51 190,00	-7,95%	1,99%
<b>TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>554 971,81</b>	<b>522 790,00</b>	<b>570 538,04</b>	<b>109,13%</b>	<b>543 419,00</b>	<b>-4,75%</b>	<b>3,95%</b>
76 - Produits financiers				0,00%		0,00%	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 825,00		76,00	0,00%		-100,00%	0,00%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%		0,00%	0,00%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>556 796,81</b>	<b>522 790,00</b>	<b>570 614,04</b>	<b>109,15%</b>	<b>543 419,00</b>	<b>-4,77%</b>	<b>3,95%</b>
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT	5 171,91			0,00%		0,00%	0,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		141 028,58		0,00%	182 595,37	0,00%	29,47%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>561 968,72</b>	<b>663 818,58</b>	<b>570 614,04</b>	<b>85,96%</b>	<b>726 014,37</b>	<b>27,23%</b>	<b>9,37%</b>

M. le Maire explique que l'augmentation des charges financières correspond aux intérêts du nouvel emprunt long terme et de l'emprunt relais (remboursement prévu sur 3 trimestres pour 2024) contractés pour le projet de l'espace culturel Maison COLIN.

Il précise que le montant des charges de gestion courante reste à ajuster dans l'attente du montant total des appels de fonds voté par le SIVOS.

M. le Maire présente un focus sur le poste voirie et ajoute que 7 106 € sont déjà engagés sur cet article, correspondant à des devis signés les années précédentes.

Date	Tiers	Action	Montant TTC
Déjà consommé			0,00 €
Devis signés			7 106,00 €
27/04/2021	EURL Bresse Terrassement	Curage des mares (Mons et Étanche)	2 371,20 €
28/03/2023	EURL Bresse Terrassement	Travaux sur fossés, biefs et accotements	1 886,40 €
21/11/2023	Lafarge FAMY	Cailloux 2023	2 552,40 €
15/01/2024	BOUTON-NOGA	Élagage Chemin de Haut-Châtelet	296,00 €
Décisions Modificatives			0,00 €
<b>TOTAL ENGAGÉ</b>			<b>7 106,00 €</b>
Devis reçus			0,00 €
À venir (Estimatif)			53 894,00 €
janv-24	À définir	Poteau incendie	2 500,00 €
janv-24	À définir	Programme voirie 2024	46 000,00 €
janv-24	À définir	Programme cailloux 2024	2 600,00 €
janv-24	À définir	Enrobé à froid	694,00 €
janv-24	À définir	Niveleuse chemins ruraux	2 100,00 €
Réserve pour imprévus			2 000,00 €
<b>TOTAL DÉJÀ ENGAGÉ + DEVIS + ESTIMATIF + RÉSERVE</b>			<b>63 000,00 €</b>

Dont :  
- Route du moulin (3<sup>ème</sup> tranche)  
- Chemin de Cornaillon (2<sup>ème</sup> tranche).

Pour les chemins ruraux les plus dégradés.

## Masse salariale

La masse salariale est en augmentation du fait de :

- la création d'un emploi d'une deuxième secrétaire,
- l'augmentation du nombre de points d'indice de rémunération en 2023,
- la revalorisation montant du point d'indice de rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat.

Année 2023	Filière administrative			
	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	35h	Secrétaire de mairie
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	Poste stagiaire puis titulaire	15h/10 mois	Secrétaire de mairie
	Filière Technique			
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	32h	Technicien voirie
	Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	35h	Technicien espaces verts
Adjoint technique territorial de 1 <sup>e</sup> classe	Poste contractuel	5h	Agent d'entretien	
Adjoint technique territorial de 1 <sup>e</sup> classe	Poste contractuel	10h/4 mois	Agent d'entretien	

Année 2024	Filière administrative			
	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	28h	Secrétaire Générale de mairie
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	15h	Secrétaire de mairie
	Filière Technique			
	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	32h	Technicien voirie
	Adjoint technique territorial de 2 <sup>e</sup> classe	Poste titulaire	35h	Technicien espaces verts
Adjoint technique territorial de 1 <sup>e</sup> classe	Poste contractuel	5h	Agent d'entretien	
Adjoint technique territorial de 1 <sup>e</sup> classe	Poste contractuel	10h/4 mois	Agent d'entretien	

CHAPITRES	CA 2022	BP 2023	CA 2023	OB 2024
6218 - Autres personnels extérieurs		9 920,42	4 900,00	9 000,00
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		1 850,00	1 754,04	2 000,00
6332 - Cotisation FNAL	73,99		0,00	100,00
6336 - Cotisation CNG et CG de la FPT	1 479,49			
64111 - Rémunération principale titulaire	75 625,15	87 050,00	87 317,64	91 000,00
64131 - Rémunérations contractuels	8 684,13	5 700,00	5 620,06	9 000,00
6415 - Prime inflation	300,00			
6450 - Charge de sécurité sociale		47 500,00	43 225,50	45 000,00
6451 - Cotisations URSSAF	12 751,04			
6453 - Cotisations caisses retraite (part patronale)	21 145,38			
6454 - Cotisations Pôle Emploi (part patronale)	351,72			400,00
6455 - Cotisation pour assurance Capital décès	4 420,54			5 000,00
6456 - Supplément familial	451,00			3 500,00
6470 - Autres charges sociales		1 580,00	1 061,00	1 100,00
6474 - Versement aux œuvres sociales CNAS	636,00			
6475 - Médecine du travail, pharmacie	320,00			500,00
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>126 238,44</b>	<b>153 600,42</b>	<b>143 878,24</b>	<b>166 600,00</b>
<b>Évolutions OB 2024 /</b>	<b>31,97%</b>	<b>8,46%</b>	<b>15,79%</b>	

## Indemnités des élus

Année 2023	Nom - Prénom	Collectivité	Fonction	Période	Indemnités brutes
SALLET Jacques		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	Maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	19 613,40 €
		Grand Bourg Agglomération	Délégué	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	973,38 €
				<b>TOTAL</b>	<b>20 586,78 €</b>
CAVILLON Hervé		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	5 207,52 €
VÉLON Guillaume		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	2 <sup>e</sup> Adjoint au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	5 207,52 €
COURTOIS Sandrine		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	3 <sup>e</sup> Adjointe au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	5 207,52 €
SYLÉNÉ Florine		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	4 <sup>e</sup> Adjointe au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	5 207,52 €
		SIVOS Lescheroux-Saint-Jean-sur-Reyssouze-Saint-Julien-sur-Reyssouze	2 <sup>e</sup> Vice-présidente	du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	2 263,08 €
				<b>TOTAL</b>	<b>7 470,60 €</b>
				<b>TOTAL Commune</b>	<b>40 443,48 €</b>
				<b>TOTAL Autres</b>	<b>3 236,46 €</b>
				GBA	973,38 €
				SIVOS	2 263,08 €
				<b>TOTAL</b>	<b>43 679,94 €</b>

Historique pour la commune				
Chapitres	CA 2022	BP 2023	CA 2023	OB 2024
6531 - Indemnités	39 464,24	40 500,00	40 443,02	42 000,00
6533 - Cotisations retraite	1 657,22	1 800,00	1 699,20	1 800,00
<b>TOTAL INDEMNITÉS</b>	<b>41 121,46</b>	<b>42 300,00</b>	<b>42 142,22</b>	<b>43 800,00</b>
<b>Évolutions OB 2024 /</b>	<b>6,51%</b>	<b>3,55%</b>	<b>3,93%</b>	



## 2- Section d'investissement :

### Dépenses

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2023	Réalisé 2023	RAR	Proposition 2024	Budget 2024
OPFI	Déficit investissement reporté	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORT	60 437,86 €			4 002,85 €	4 002,85 €
OPFI	Excédents fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0,00 €
OPFI	Emprunts en euros	1641	EMPRUNTS EN FRANCS	54 440,00 €	59 899,49 €		63 583,24 €	63 583,24 €
OPFI	Écritures							0,00 €
OPFI	Dépôts et cautions reçus	165	DEPOT ET CAUTION. RECUS	900,00 €			900,00 €	900,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>				<b>115 777,86 €</b>	<b>59 899,49 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 486,09 €</b>	<b>68 486,09 €</b>
204	Programme Cœur de village - Constructions	2313	CONSTRUCTION	1 200,00 €	1 200,00 €			0,00 €
225	Archivage	2183	Matériel de bureau et matériel in	10 479,58 €	1 500,00 €			0,00 €
227	Isolation des combles	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCI	4 086,00 €	4 086,00 €			0,00 €
229	Crépi mur Est de la Cure	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCI	21 650,00 €	21 644,99 €			0,00 €
239	Rétrocession "Le Verger"	2031	Frais d'études	1,00 €				0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS TERMINÉES</b>				<b>37 416,58 €</b>	<b>28 430,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
207	Modernisation et accessibilité stade	2128	Autres agencements et aménagements	120 000,00 €			63 000,00 €	63 000,00 €
215	Matériel espaces verts	21578	Matériel et outillage de voirie	600,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €
217	Résidence seniors	21538	RESIDENCE SENIORS (nouvelle ac	5 000,00 €		630,00 €	500,00 €	1 130,00 €
222	Maison COLIN / Espace culturel multimédia	2031	Frais d'études	790 660,80 €	54 061,23 €	612 242,94 €	104 000,00 €	716 242,94 €
228	Achat parc BEVY	2111	Terains nus	10 399,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €
232	Rematériation de l'église	2136	Restauration des collections et œuvres d'art	25 000,00 €				0,00 €
235	Lotissement des Quinys	2031	Frais d'études	2 500,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS ENGAGÉES</b>				<b>954 159,80 €</b>	<b>54 061,23 €</b>	<b>612 872,94 €</b>	<b>179 500,00 €</b>	<b>792 372,94 €</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1 107 354,24 €</b>	<b>142 391,71 €</b>	<b>612 872,94 €</b>	<b>247 986,09 €</b>	<b>860 859,03 €</b>

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisé 2022	RAR	Proposition 2024 (*)	Budget 2023
163	Accessibilité	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION					0,00 €
234	Végétalisation du cimetière	2116	Immo corporelle cimetière	2 000,00 €				0,00 €
237	Requalification de la mairie	2031	Frais d'études	5 914,00 €				0,00 €
238	Entretien des bois communaux	2031	Frais d'études	4 000,00 €				0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS DÉJÀ RECENSÉES EN 2023</b>				<b>11 914,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
241	Matériel incendie et défense civile						2 500,00 €	2 500,00 €
242	Équipement en matériel de sonorisation						1 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL NOUVELLES OPÉRATIONS 2024</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
236	Réfection toiture mairie et école							0,00 €
	Changement de vitres de la salle des fêtes							0,00 €
	Mise aux normes parafoudre église							0,00 €
	Clôture cimetière							0,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS ÉVOQUÉES PAR LE PASSÉ</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS</b>				<b>1 003 490,38 €</b>	<b>82 492,22 €</b>	<b>612 872,94 €</b>	<b>179 500,00 €</b>	<b>792 372,94 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS</b>				<b>1 119 268,24 €</b>	<b>142 391,71 €</b>	<b>612 872,94 €</b>	<b>251 486,09 €</b>	<b>864 359,03 €</b>

M. le Maire propose de programmer l'opération 207 – modernisation et accessibilité du stade sur deux années : lot éclairage en 2024 et autres lots du programme sur 2025.

## Recettes

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2023	Réalisé 2023	RAR	Proposition 2024	Budget 2023
204	PROGRAMME COEUR DE VILLAGE	1321	Subvention DSIL (sur sécurisation)	39 480,00 €	39 480,00 €			0,00 €
204	PROGRAMME COEUR DE VILLAGE	1322	Contrat ambition région	30 337,00 €	29 539,01 €			0,00 €
207	Modernisation et accessibilité stade	1322	Toutes subventions				27 760,00 €	27 760,00 €
222	Maison COLIN	1322	Toutes subventions	461 000,00 €	35 623,00 €	425 377,00 €	63 238,88 €	488 615,88 €
224	Remise en état boulangerie	1321	Subvention Région / Bonus relance	13 290,00 €	13 995,00 €			0,00 €
227	Isolation des combles		Prime CEE		1 540,89 €			0,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE					0,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	111 479,58 €			133 939,34 €	133 939,34 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA	9 000,00 €	8 046,20 €		10 000,00 €	10 000,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA Maison COLIN	110 000,00 €				0,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10226	Taxe d'aménagement	2 837,52 €	4 252,48 €		3 415,02 €	3 415,02 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	46 944,14 €	46 944,14 €		36 498,79 €	36 498,79 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	165	DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS	900,00 €			900,00 €	900,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	28041582	AMORTISSEMENTS	19 000,00 €	18 996,00 €		3 230,00 €	3 230,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Vente Renault Master		260,00 €			0,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Écritures / intégration études		150,00 €			0,00 €
OPFI	Emprunts (maison COLIN)		Emprunts	155 000,00 €		155 000,00 €	5 000,00 €	160 000,00 €
OPFI	Emprunts (stade)		Emprunts	120 000,00 €				0,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS</b>				<b>1 119 268,24 €</b>	<b>198 826,72 €</b>	<b>580 377,00 €</b>	<b>283 982,03 €</b>	<b>864 359,03 €</b>

M. le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'envoi de la proposition de budget et peut-être des convocations pour la réunion du conseil municipal de vote du budget, douze jours avant la réunion dans le cadre du référentiel comptable M57.

M. le Maire informe l'assemblée d'une panne récurrente de la chaudière du bâtiment mairie-école-cantine-salle de réunion-bibliothèque et du logement loué à Mme PAUGET. La société COMTET-PIN a fait parvenir un devis pour la réparation d'un défaut du servomoteur pour un montant de 1 080 € TTC.

Un devis a également été demandé pour le remplacement du chauffe-eau du studio situé à l'étage de l'ancienne cure.

### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média**

#### **4- Point d'étape.**

M. le Maire fait un point d'étape des travaux. Une grue sera installée début mars et les travaux de déconstruction démarreront dans la foulée. Le propriétaire du bâtiment mitoyen a été contacté pour une autorisation d'accès à sa cour par les entreprises afin d'y installer un échafaudage. D'autre part, il serait également judicieux de démonter le cabanon mitoyen avec la maison COLIN lui appartenant, sa solidité et son utilité étant fort douteuses. La loi du 29 décembre 1982 relative aux dommages causés sur une propriété privée par l'exécution des travaux publics prévoit une autorisation d'occupation par un arrêté préfectoral. Au vu de l'importance du chantier, de son faible impact sur la propriété privée voisine et du délai avant le début des travaux, la signature d'un acte sous seing privé semble plus appropriée. Une convention sera donc rédigée pour acter cet accord.

**5- Assurances dommages-ouvrage et tous risques chantier pendant les travaux.**

## 1- Assurance dommages ouvrage.

M. le Maire explique que l'assurance dommages ouvrage couvre les malfaçons qui pourraient apparaître après réception de l'ouvrage. Dès lors que la malfaçon constatée relève de la responsabilité décennale, les réparations sont préfinancées par l'assureur qui se charge ensuite d'effectuer le recours contre l'entreprise responsable et son assureur. C'est un contrat qui dure 10 ans pendant lesquels, si des malfaçons relevant de la responsabilité décennale apparaissent, la commune est couverte.

La commune ayant une assurance dommages ouvrage mettra le litige dans les mains de son assureur en lui faisant une déclaration de sinistre et lui demandera réparation. L'assureur réglera et agira ensuite contre l'entrepreneur ou contre l'assureur de l'entrepreneur. La commune bénéficie ainsi d'une meilleure sécurité financière pour réparer ou reconstruire les ouvrages dans les meilleurs délais.

L'assurance dommages ouvrage n'est pas obligatoire pour les bâtiments autres qu'habitation.

M. le Maire ajoute que dans le cas du réemploi de matériaux anciens, comme pour le projet de l'espace culturel, l'assurance décennale des entreprises peut ne pas être garantie.

## 2- Assurance tous risques chantier.

L'assurance tous risques chantier couvre les dommages matériels occasionnés sur le chantier et tout ce qui est destiné à faire partie intégrante de l'ouvrage définitif, les échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux de construction, le matériel et l'outillage, les baraques de chantiers, les plans, devis, documents techniques, administratifs et comptables... contre le vol, les catastrophes naturelles, les effondrements, incendies et explosions. Elle prend effet dès la date de déclaration d'ouverture du chantier jusqu'à la date de réception des travaux.

En cas de sinistre, l'indemnisation intervient sans recherche préalable de responsabilité de la part des assureurs ce qui permet d'éviter des désaccords en cours de réalisation du projet par conséquent les retards de livraison.

Sur les quatre sociétés d'assurance sollicitées, la SMACL et GROUPAMA ont transmis une proposition tarifaire, AXA n'a pas pu faire de proposition dans les délais puisqu'en attente de documents et MMA n'a pas donné suite à la demande.

M. le Maire présente le tableau comparatif et explique que des propositions ont été faites sur une assiette HT ou TTC. Il précise également que pour l'assurance Tous Risques Chantier, la proposition de GROUPAMA est basée sur une assiette HT excluant la partie équipements qui représente un montant de 64 795,65 €.

Assurance dommages ouvrage :**SMACL**

Garantie	Assiette TTC provisoire	Taux HT en %	Montant HT provisoire	Taux taxes	Montant taxes	Montant TTC provisoire
Garantie de base	831 007,00	0,82%	6 814,26	9,00%	613,28	7 427,54
Éléments d'équipements	831 007,00	0,02%	166,20	9,00%	14,96	181,16
Dommages immatériels	831 007,00	0,03%	249,30	9,00%	22,44	271,74
<b>Total des cotisations</b>		<b>0,87%</b>	<b>7 229,76</b>		<b>650,68</b>	<b>7 880,44</b>

**GROUPAMA**

Garantie	Assiette TTC provisoire	Taux HT en %	Montant HT provisoire	Taux taxes	Montant taxes	Montant TTC provisoire
Garantie légale	831 007,00	0,81%	6 731,16	9,00%	605,80	7 336,96
Éléments d'équipements	831 007,00	0,02%	166,20	9,00%	14,96	181,16
Dommages immatériels	831 007,00	0,03%	249,30	9,00%	22,44	271,74
Existants divisibles	831 007,00	0,02%	166,20	9,00%	14,96	181,16
<b>Total des cotisations</b>		<b>0,88%</b>	<b>7 312,86</b>		<b>658,16</b>	<b>7 971,02</b>

Assurance tous risques chantier :

**SMACL**

Garantie	Assiette TTC provisoire	Taux HT en %	Montant HT provisoire	Taux taxes	Montant taxes	Montant TTC provisoire
Incendie	831 007,00	0,0318%	264,26	7,00%	18,50	282,76
Autres dommages	831 007,00	0,1500%	1 246,51	9,00%	112,19	1 358,70
Maintenance visite	831 007,00	0,0300%	249,30	9,00%	22,44	271,74
Dommages aux existants	831 007,00	0,0300%	249,30	9,00%	22,44	271,74
Catastrophes naturelles			241,00	9,00%	21,69	262,69
<b>Total des cotisations</b>		<b>0,2418%</b>	<b>2 250,37</b>		<b>197,25</b>	<b>2 447,62</b>

**GROUPAMA**

Garantie	Assiette HT provisoire	Taux HT en %	Montant HT provisoire	Taux taxes	Montant taxes	Montant TTC provisoire
Garantie dommages	638 510,15	0,19%	1 213,17	26,84%	325,61	1 538,78
Garantie optionnelle RC pendant travaux	638 510,15	0,06%	383,11	10,00%	38,31	421,42
<b>Total des cotisations</b>		<b>0,25%</b>	<b>1 596,28</b>		<b>363,93</b>	<b>1 960,20</b>

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER la proposition d'assurance dommages ouvrage de la SMACL pour un montant provisoire de 7 880, 44 € TTC calculé sur une assiette TTC correspondant au coût total des travaux prévus, soit 831 007 € ;

ACCEPTER la proposition d'assurance tous risques chantier de la SMACL pour un montant provisoire de 2 447,62 € TTC calculé sur une assiette TTC correspondant au coût total des travaux prévus, soit 831 007 € ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTER la proposition d'assurance dommages ouvrage de la SMACL pour un montant provisoire de 7 880, 44 € TTC calculé sur une assiette TTC correspondant au coût total des travaux prévus, soit 831 007 € ;

ACCEPTER la proposition d'assurance tous risques chantier de la SMACL pour un montant provisoire de 2 447,62 € TTC calculé sur une assiette TTC correspondant au coût total des travaux prévus, soit 831 007 € ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

---

## **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média**

- 6- Lot équipements sons, lumières et connectiques : acceptation du cahier des charges.**
- 7- Lot équipements de vidéo projection : acceptation du cahier des charges.**
- 8- Lot équipements espace scénique : acceptation du cahier des charges.**
- 9- Lot équipements mobiliers : acceptation du cahier des charges.**

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques explique qu'il a été décidé de scinder l'achat des équipements en 4 lots pour en faciliter la gestion.

Elle rappelle que le cahier des charges a été rédigé avec l'aide de M. BORGAT qui habite la commune et a travaillé en tant que régisseur de son dans une salle de spectacles.

M. le Maire propose à l'assemblée de valider les listes exhaustives pour chaque lot avant envoi aux fournisseurs pour prise de décision à la prochaine réunion du conseil municipal du mois de mars. Quelques fournisseurs ont déjà été ciblés pour le lot équipements son, lumières et connectiques. En ce qui concerne le lot équipement de vidéo projection, le choix d'entreprises locales est à privilégier pour faciliter les éventuelles interventions de maintenance et d'entretien.

Une liste de fournisseurs est proposée :

Lot équipements sons, lumières et connectiques : Concept son, M. BORGAT, IRELEM (prestataire de l'entreprise MICHELARD), Avril Audiovisuel (Bourg-en-Bresse), THOMANN (internet), L&DB (internet),

Lot équipements de vidéo projection : Alt Informatique, Ellipse, MJ-PC, M. BORGAT, Cyrano, THOMANN,

Lot équipements espace scénique : SEMIO, M. BORGAT, UGAP, Adequat, Challenger,

Lot équipements mobiliers : DMC Direct, PRODES, M. BORGAT, SEMIO, VAD Collectivités, UGAP, Adequat.

Le cahier des charges sera transmis par messagerie aux différents fournisseurs avec un retour des offres souhaité au 16 mars 2024.

---

## **10- SIVOS : point d'étape sur la future carte scolaire et sur les axes de réflexion pour recherche d'économies.**

Mme l'Adjointe Vice-Présidente du SIVOS informe l'assemblée de la décision du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de ne pas fermer de classe pour la prochaine rentrée de 2024 et de reporter cette fermeture à la rentrée 2025. En amont de ce CDEN, un courrier conjoint des élus du RPI et de la présidente du SIVOS avait été envoyé à Mme la Directrice d'académie, avec copie à Mme la Préfète du département de l'Ain, pour solliciter le report de fermeture d'une classe et permettre l'étude d'un projet de réorganisation du RPI. Un courrier de soutien au projet rédigé par les parlementaires de l'Ain avait également été adressé à la DASEN et à la Préfète.

M. le Maire ajoute que le lancement d'un projet de réorganisation pourrait être effectué en lien avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) conjointement mené avec les élus, les parents, les agents du SIVOS, les habitants des communes, les enseignants et Madame VALLIER DUBOIS, inspectrice de l'éducation nationale. Une fiche d'intention sera transmise à la Préfecture de l'Ain pour signature de la commande auprès de l'ANCT. Ensuite, un cabinet d'études et un chef de projet seront désignés pour conduire et accompagner le projet qui reste entièrement à définir.

En parallèle des études sont faites pour permettre des économies sur le budget du SIVOS. Pour information, un agent a émis le souhait d'être détaché et mis à disposition auprès d'une organisation syndicale d'employés et ne travaillera plus pour le SIVOS. Il fera toutefois toujours partie des effectifs du SIVOS mais sa rémunération, hors congés payés et autres avantages, sera remboursée par le Centre de Gestion de l'Ain. Le SIVOS doit désormais réfléchir et organiser son remplacement.

---

### **11- Banquet des classes du 2 mars 2024 : organisation de l'apéritif.**

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de demande des conscrits de Saint-Jean pour l'organisation d'un apéritif à l'occasion du banquet des classes du 2 mars 2024. 144 personnes sont inscrites au repas.

L'assemblée donne son accord pour l'organisation d'un apéritif. L'entreprise BERROD de Saint-Bénigne sera contactée pour la fourniture des boissons. Des gâteaux secs seront achetés en accompagnement.

---

### **12. Commémoration du 19 mars 1962.**

M. le Maire annonce à l'assemblée l'organisation d'un défilé le dimanche 17 mars 2024 à 11 heures pour la commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc du 19 mars 1962. La fourniture et le service d'un vin d'honneur à la salle de réunion ainsi que l'achat d'une gerbe de fleurs sont à prévoir.

---

### **13- Lotissement des Quinys : compte-rendu de réunion de la commission élargie.**

M. le Maire rapporte à l'assemblée l'organisation d'une réunion du groupe de travail du projet de création du lotissement des Quinys. La commission préconise de ne pas gérer ce projet en régie et de contacter différents bailleurs sociaux (SEMCODA, LOGIDIA, Grand Bourg Habitat...) et promoteurs (ATHÉLIA...) pour l'urbanisation, l'aménagement et la gestion de ce futur lotissement.

M. le Maire ajoute que les riverains de la boucle des Quinys ont été reçus par les membres de la commission élargie pour échanger avec eux sur le projet et son impact sur le quartier des Quinys et plus particulièrement sur la circulation Boucle des Quinys.

## 14- Zones d'accélération des énergies renouvelables.

M. le Maire rappelle que le point a été évoqué à la réunion du conseil municipal du mois d'octobre 2023. L'État demande à chaque commune d'indiquer le positionnement d'installation d'énergies renouvelables pour différentes filières de production. Une relance a été reçue pour répondre à cette demande avant le 1<sup>er</sup> mars 2024, l'idée étant de recenser les zones potentiellement aménageables, revoir le zonage au niveau départemental et instaurer éventuellement des zones d'exclusion.

Il est demandé de transmettre une délibération d'identification des zones d'accélération accompagnée d'un plan parcellaire et la précision des différentes filières de production EnR envisagées (photovoltaïque au sol, en toiture, éolien, biomasse, géothermie...). Cette démarche vise à faciliter le traitement des dossiers de projets de production EnR.

M. le Maire précise qu'il est possible de positionner les projets déjà accordés suite à des demandes de permis de construire.

Grand Bourg Agglomération a fait parvenir une carte avec le tracé des parcelles de la commune et le recensement des zones d'activités dont la zone urbaine.

M. l'Adjoint délégué à la gestion des réseaux secs et humides ajoute que le SIEA préconise d'installer des bornes de recharge de véhicules électriques dans les communes.

M. le Maire propose de répondre à la demande de définition des zones en positionnant les projets en lien avec des demandes de permis de construire ainsi que les bâtiments de la commune.

---

## Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- du courriel du syndicat « Reyssouze et affluents » concernant l'appel à projet « eau et biodiversité » porté par l'agence de l'eau pour l'année 2024 ;
- du rapport de visite d'auto surveillance réglementaire du SATESE sur la station d'épuration ;
- du livret opérationnel du SDIS de l'Ain pour l'année 2023 ;
- du flyer de la société AXA CLERMIDY concernant la tenue de permanences d'information sur l'offre de mutuelle communale mise en place par le CCAS ;
- du lancement par GBA de demandes pour le financement d'études pour le renouvellement d'énergies ;
- du rapport condensé des interventions de la gendarmerie sur la commune ;
- de la carte touristique des sites naturels de l'Ain et du calendrier des animations 2024 ;
- de la réception de cartes de vœux ;
- de la réception de « La lettre aux locataires » de LOGIDIA ;

- de la parution du magazine « L'esquisse » de la SEMCODA ;
- de la parution de la lettre d'info « ÉCO de l'Ain » ;
- du courrier des élus de Grand Bourg Agglomération destiné à chaque conseiller municipal ;
- de la nomination de M. Jean-Paul COLLET chargé de mission du programme « Villages d'avenir » pour lequel la candidature de la commune a été retenue pour le projet d'aménagement des abords de la résidence seniors et le projet de requalification de la place des bouleaux ;
- de la réception de bulletins municipaux.

M. Hervé CAVILLON, coordonnateur communal au recensement fait un point sur le recensement de la population qui a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Logements : sur 426 logements recensés : 347 sont en résidence principale, 35 en résidence secondaire, 2 en résidence occasionnelle, 37 logements sont vacants et 5 logements non enquêtés.

Habitants : 751 bulletins individuels et 8 supposés dans les logements non enquêtés soit un total de 759 personnes.

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 00 h 15.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 26 mars 2024 à 20 heures.

Le secrétaire de séance  
Sandrine COURTOIS

Le Maire  
Jacques SALLET